Zeitschrift: Schweizer Revue : die Zeitschrift für Auslandschweizer

**Herausgeber:** Auslandschweizer-Organisation

**Band:** 12 (1973-1974)

**Heft:** 49

Vorwort: Editorial

Autor: Monfrini, H.

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 14.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

## Sommaire

Editorial		3
Nouvelles de nos ambassades		5
Fête du 1 <sup>er</sup> août		6
Affaires fédérales		7
Vie économique		11
Vie culturelle		15
Conférence de M. JR		15
Foires et expositions		18
Sociétés Suisses de Belgique et		
du Grand-Duché		19
La vie de nos sociétés		21
La page de la femme		23
Mots croisés		25
L'actualité politique helvétique		26
Tourisme		27

## NOS REPRESENTATIONS DIPLOMATIQUES

EN BELGIQUE

**Ambassade de Suisse, Bruxelles** Rue de la Loi 26 - 1040 Bruxelles Tél. : (02) 12 78 41 - 12 78 42 - 12 78 43

Heures de réception : de 10 à 12 h. et de 14 à 16 h. du lundi au vendredi.

Consulat général de Suisse, Anvers (pour les provinces d'Anvers et du Limbourg), place du Meir 24 - 2000 Anvers - Tél. : (03) 33 95 40. Heures d'ouverture : de 9 à 12 h. du lundi au vendredi.

AU GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG Ambassade de Suisse, Luxembourg Boulevard Royal 35 - Case postale 469 Luxembourg - Tél. : 2.74.74

**Heures d'ouverture** : de 9 à 11 h. et de 15 à 17 h. du lundi au vendredi.

# HONORIA PERIODAL

## LE COURRIER SUISSE

Pour la correspondance rédactionnelle Editeur responsable : J. Pierrehumbert Bd Gén. Wahis 256 - 1030 Bruxelles

**Commission de rédaction** : A. Berguer, J.-C. Montandon et J. Pierrehumbert. Collaborateur : J. Amman.

Pour la correspondance relative à la publicité

LE COURRIER SUISSE, avenue Prekelinden 140 - 1200 Bruxelles - Téléphone : (02) 36 76 30.

POUR LES VERSEMENTS RELATIFS AUX ABONNEMENTS ET AUX AN-NONCES PUBLICITAIRES : PAIEMENT AU COMPTE « COURRIER SUISSE » N° 210-090055\$-59.

## **EDITORIAL**

Après cette période de vacances, la vie politique, professionnelle et scolaire vient de reprendre avec un nouvel élan, vers des buts peutêtre pas toujours bien définis.

Nous pensons donc qu'il serait opportun de faire le point, de voir où nous en sommes, et laissons ici la parole à notre Ambassadeur, Mr. H. MONFRINI, en reproduisant de larges extraits de l'allocution qu'il a prononcée à l'occasion du 1er août, à Bruxelles et à Anvers.

L'année qui vient de s'écouler a été fertile en événements dans notre pays, que ce soit d'ordre social, économique ou politique. Je rappelle pour mémoire la mise en vigueur, dès le 1er janvier 1973, du nouveau régime d'assurance-vieillesse et invalidité. Sans exiger de très lourdes cotisations des assurés, notre institut national est parvenu à mettre sur pied un système généreux qui non seulement compense le renchérissement des dernières années, mais assure une augmentation très importante de la valeur réelle, donc du pouvoir d'achat des rentes.

Bon travail aussi, dans le domaine économique. Je rappelle, pour mémoire également, la préparation minutieuse faite à Berne et à Bruxelles de nos accords avec la Communauté européenne, l'examen attentif et positif de ces accords par les Chambres et, pour couronner le tout, le vote mémorable du peuple et des cantons, ratifiant lesdits accords à des majorités que les plus optimistes n'avaient même pas osé entrevoir. L'affaire est maintenant sous toit. La Suisse participera à la construction économique de l'Europe sans perdre pour autant sa souveraineté et son indépendance, ou encore son statut particulier d'Etat traditionnellement neutre, - et sans compromettre non plus sa position ou ses rapports d'amitié à l'égard de l'un quelconque des autres pays du monde. Opération donc réussie, à tous égards.

Sur le plan de la politique intérieure, le problème jurassien demeure toujours posé; en revanche, une autre question pesant sur notre vie nationale a trouvé sa solution : celle de l'interdiction de l'ordre des Jésuites, qui a été levée par un tout récent vote populaire. On a cependant été frappé, à cette occasion, par le nombre considérable des électeurs qui, en dépit du caractère manifestement anachronique de l'interdiction, et en dépit aussi d'un consensus rarement atteint dans les recommandations des divers partis, se sont néanmoins opposés à cette réforme. C'est aussi à une majorité finalement assez modeste que l'ordre des Jésuites a cessé d'être au ban de la collectivité helvétique. Une fois de plus a été démontrée cette vérité que, même s'il paraît indifférent et oublie le chemin de l'Eglise, le citoyen suisse n'est guère enclin, en matière religieuse, à modifier l'ordre établi.

Sur le plan politique encore, une évolution importante s'est dessinée, annonçant un événement qu'en tant que citoyens de la 5me Suisse, vous saluerez tout spécialement. Il s'agit de l'élaboration d'un projet de loi fédérale et de règlement d'exécution, concernant les droits politiques des Suisses de l'étranger. L'idée de base est de conférer aux Suisses de l'étranger le droit de vote en matière fédérale, qui comprend celui de prendre part aux élections et votations fédérales, d'une part, et aussi celui de signer

#### An unsere deutschsprechende Leser

Es besteht die Möslichkeit; denjenigen die es wünschen, pro Jahr 4 Nummer unseres «Courrier Suisse» (Februar, Juni, Oktober und Dezember) mit 16 in der Schweiz redigierten Blättern in deutscher Sprache zuzustellen. Die in Belgien redigierten Blätter (rosarote Seiten) und die Nummer von April und September bleiben in ihrer originalen französischer Version.

Die Interessenten sind gebeten das hierunter stehende Formular auszufüllen und an «Courrier Suisse» c/o EPIC, s.p.r.l., avenue Prekelinden 138 – 1200 Bruxelles zu senden. Für  $N^r$  50, Bitte Formular vor 10. Oktober 1973 zusenden.

Ich wünsche den «Courrier Suisse» mit 16	Seiten in deutscher Sprache zu erhalten
Name	Vorname
Adresse	
,, <u>,</u>	
Heimatkanton	Nazionalität
BITTE IN DRUCKBUCHSTABEN AUSFÜLLEN.	

des demandes d'initiative ou de référendums fédéraux, d'autre part; ces divers droits devront toutefois être exercés en Suisse, dans la commune d'origine, ou, moyennant certaines formalités, dans la commune de résidence momentanée. Le Conseil fédéral vient d'engager à propos de ce projet, qui est d'ores et déjà rédigé, une procédure de vaste consultation, laquelle doit en principe se terminer le 15 novembre. Si le résultat de cette consultation est favorable, le Conseil fédéral pourra soumettre, à relativement brève échéance, le projet à l'approbation des Chambres.

Selon le bon usage et pour être complet, je devrais parler encore, et tout spécialement, d'un important problème actuel, qui nous inquiète en Suisse au moins autant que dans tous les pays qui nous entourent, problème dont les développements pourraient selon certains, nous conduire d'une situation de prospérité et de haute conjoncture à des lendemains fort pénibles. J'ai nommé l'inflation, cette inflation qui se traduit par une hausse constante et apparemment irrésistible des prix, et qui affecte très sérieusement, et à une cadence malheureusement croissante, tous les compartiments de la vie économique et sociale. Mais je préfère parler de quelque chose de bien plus important encore que l'inflation : tout simplement, de notre pays.

Ce pays, dont les destins ont été résumés par Victor Hugo dans deux alexandrins célèbres, et d'ailleurs quelque peu contradictoires, puisqu'ils nous incitaient à la fois à la modestie et à la prétention; ces deux alexandrins, que vous connaissez bien, sont ceux-ci:

«Le Suisse trait sa vache et vit paisiblement».

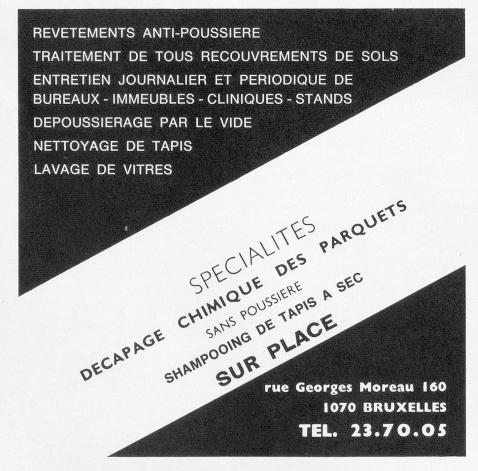
> ceci pour la modestie, et pour la prétention :

« La Suisse, dans l'histoire, aura le dernier mot ».

Victor Hugo, vous ne l'ignorez pas, est souvent excessif, mais l'excès de ses propos contient généralement une part de vérité. Dans le cas particulier, le temps est certainement passé où le Suisse pouvait, pour vivre paisiblement, se contenter de traire sa vache. Mais ce rappel à la simplicité, et au bonheur qu'on obtient en renonçant à poursuivre des ambitions exagérées, n'est ni inactuel ni intempestif au temps que nous vivons, bien au contraire. De même, le petit pays que nous sommes ne saurait. sans tomber dans le ridicule, prétendre imposer ses vérités à tout ou partie de la planète, mais il faut reconnaître que de bons esprits ne craignent pas de citer notre pays en exemple, dans le monde entier et tout particulièrement, depuis quelques années, dans les milieux attachés à l'idée d'une confédération européenne. D'où cette conclusion pour nous, faite à la fois d'humilité et de résolution : restons modestes, bien sûr, mais restons nous-mêmes. Il nous sera permis de rappeler qu'en tout temps, nous avons su dire oui, quand nous



l'avons jugé bon ou nécessaire; et que nous avons aussi su dire non, quand il le fallait. Non, aux époques historiques, aux puissances étrangères qui ont voulu écraser la Confédération naissante; non, au cours des siècles qui ont suivi, à ceux qui ont voulu exploiter des divergences inévitables, par exemple entre villes et campagnes, ou encore entre catholiques et protestants. Actuellement toujours, il faut laisser ce mérite aux Suisses qu'ils savent, que ce soit par la réflexion ou par une sorte d'instinct, écarter ce qui pourrait leur être dommageable sur le plan général sans pour autant se refuser aux aménagements qu'imposent les réalités de la vie ou le progrès social. On reproche parfois à notre patriotisme de reposer sur une certaine auto-satisfaction ou, du moins, de s'inspirer trop de la formule bien connue : « Je suis certes peu de choses quand je me considère, mais tout quand je me compare », variante littéraire de l'autre formule, mieux connue encore, et qui dit plus simplement « y en a point comme nous ». Il est possible que ce reproche soit partiellement justifié, mais il ne faut rien exagérer. Les Suisses sont assez grands garçons pour éviter l'ornière, pour ne pas s'endormir, fût-ce du sommeil du juste, et pour voir les problèmes comme ils sont. Pour prendre seulement l'exemple des 20 ou 25 dernières années, il est réellement stupéfiant de voir combien les conditions de la vie en Suisse ont changé. Il suffit pour s'en convaincre de prêter attention à quelques formules qu'on entend tous les jours sans trop réaliser ce à quoi elles correspondent sur le plan des réalités : diminution de la population paysanne, augmentation impressionnante de la population dans les villes, industrialisation poussée au maximum, disparition progressive de l'artisanat concentration des entreprises intervention massive de la main-d'œuvre étrangère dans la production à tous les échelons et dans tous les secteurs. Il faut noter aussi.





dans cet ordre d'idées, l'internationalisation de plus en plus marquée des conditions de travail et des modes de vivre, ainsi que tous les phénomènes d'interdépendance économique auxquels nous assistons, y compris la sensibilité, pour ne pas dire plus, de nos activités nationales aux fluctuations de l'économie européenne et mondiale. Faut-il considérer, avec certains esprits chagrins, qu'en présence de ce bouleversement, les Suisses sont restés passifs et se sont contentés de vivre selon les formules du passé ? ou, au contraire, qu'ils se sont laissés aller et se sont livrés à corps perdu, sans réflexion, à toutes les sollicitations de notre époque?

Je ne crois ni à l'une, ni à l'autre de ces théories. Les Suisses, aujourd'hui comme hier, savent vivre avec leur temps, mais sans perdre de vue les choses essentielles qu'ils ont reçues des générations qui les ont précédé et qui constituent leur patrimoine commun.

En quoi consiste ce patrimoine commun, dont nous sommes les héritiers et que nous avons évidemment le devoir de transmettre intact à ceux qui nous suivent? Il est fait tout d'abord de notre volonté de demeurer des hommes libres, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, et de vivre dans le respect inconditionnel tant de la personne humaine que des exigences aussi bien matérielles que spirituelles que ce respect implique. Il est fait aussi du maintien, qui n'exclut pas le perfectionnement, de structures originales et d'institutions qui ont fait leurs preuves au cours des âges, et dans le cadre desquelles nous avons pu vivre convenablement et dignement. Il est fait encore, notre patrimoine commun, de la mise en pratique d'un certain nombre d'idées simples mais fortes, qui demeurent profondément ancrées dans notre population et qui sont : le respect du travail, le sentiment que nous devons compter avant tout sur nous-mêmes, aussi bien collectivement qu'individuellement; la conviction, que

nous avons ressentie, bien avant que le mot soit dit par Beaumarchais, que « les grands nous font assez de bien quand il ne nous font pas de mal »; l'exigence que là où se trouve le mérite, il soit récompensé; le souci qu'au-delà de nos frontières aussi, la misère et le malheur soient conjurés, autant qu'il pourra dépendre de nous; la certitude enfin, - et c'est là la formule qu'avait utilisée notre cher et regretté Roger Nordmann pour expliquer le phénomène de la solidarité suisse, en dépit de la diversité des uns et des autres : que cette solidarité ne réclame nullement l'unanimité des opinions ou l'uniformité des réactions; car point n'est besoin de se ressembler pour se rassembler; et n'est pas inférieur celui qui est simplement dif-

Nous connaissons encore toujours, bien sûr, des difficultés; nous avons nos querelles, voire nos mesquineries. Comme la France de Voltaire, dont celui-ci disait qu'elle comptait 20 millions de sujets, sans compter les sujets de mécontentement, nous avons aussi nos sujets d'inquiétude, et non des moindres. Mais il est juste qu'une fois au moins dans l'année, et nulle occasion ne sera meilleure pour cela que celle de la Fête nationale -, le rappel soit fait de ce qui nous unit et continue de nous unir, de ce qui fait aujourd'hui toujours la solidité, le bonheur et aussi, pourquoi ne pas le dire, la grandeur de la Suisse. Il y a mille façons d'aimer son pays. L'essentiel est que chacun de nous, selon ses moyens, selon ses conceptions et ses possibilités, lui demeure fidèle; que chacun soit conscient de ce que notre pays représente dans le monde troublé d'aujourd'hui; que chacun, enfin, se sente aujourd'hui toujours heureux et fier d'être Suisse, qu'il mesure à la fois le privilège qu'il a de l'être et de pouvoir le rester sur cette terre belge, si accueillante et si proche de la nôtre à tous égards.

## Nouvelles de nos Ambassades

#### AMBASSADE DE SUISSE A BRUXELLES

Monsieur **Rudolf STETTLER**, nouveau Conseiller d'Ambassade, remplaçant Monsieur Remy GODET est arrivé à Bruxelles le 26 juillet 1973.

Né en 1926, originaire de Berne, Monsieur STETTLER acheva ses études à l'Université de Berne avec le brevet d'avocat.

Après avoir travaillé dans une société d'assurances à Bâle et à l'Office suisse de compensation à Zurich, il entra au service du Département politique fédéral en 1956.

A la suite d'un stage de deux ans à Berne et à Paris, il fut transféré en 1958 à Karachi et en 1961 à Prague. De retour à Berne en 1964, il fut affecté d'abord à la Division des affaires administratives puis à la Division des affaires juridiques. Dès 1969, il fut chargé des affaires juridiques à l'Ambassade de Suisse à Washington.

Nous souhaitons à M<sup>r</sup> Stettler et à sa famille une cordiale bienvenue et sommes persuadés que notre Communauté leur réservera un accueil chaleureux.

### MISSION SUISSE AUPRÈS DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

- M. Max JAEGER, Conseiller d'Ambassade, chargé des questions monétaires et douanières, a été transféré à la Division du Commerce du Département de l'économie publique où il s'occupera des problèmes de la gestion des accords de libre-échange entre la Suisse et les Communautés européennes.
- M. Jaeger a été remplacé par M. Sven MEILI, Secrétaire d'Ambassade, qui auparavant était en poste à Vienne, Karachi, Islamabad et Berne. Il s'occupe des questions industrielles, énergétiques et sociales
- M. Hans-Peter ERISMANN, Attaché, a été transféré à Varsovie comme Secrétaire d'Ambassade.
- MIIe Rose-Marie NEUHAUS a été affectée à la Mission en tant que secrétaire.

Nos vœux les plus sincères accompagnent ces diplomates dans leurs nouvelles fonctions.

## PROCHAIN NUMERO DU COURRIER SUISSE – N° 50 parution en octobre 1973.

Envoi des manuscrits à l'Editeur, boulev. Gén. Wahis 256 - 1030 Bruxelles, au plus tard le 5 octobre 1973.